

Séance du 21 mars 2009

1. CR séance précédente
2. Compte administratif 2008

Présents (11/11) : VEYSSIERE Michel, *SOUQUET Pierre GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BOURNETON Alain, BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile, PAPAIX Yvan, MAURETTE Jean-François*
Secrétaire : Martine Papaix

Adopté

Monsieur le Maire demande à Mr Granier, Adjoint chargé des finances, de présenter le résultat de gestion 2008 (voir vues d'ensemble et détaillées en annexe au compte-rendu) pour le budget principal, en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie Générale :

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture 2008	
Investissement	295 684.23	176 462.59	- 119 221,64	
Fonctionnement	255 193.41	321 934.86	+ 66 741.62	
Compte de résultat 2008	Résultat clôture exercice 2007	Part affecté à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 159 515,41	0	+ 40 293,77	- 119 221,64
Fonctionnement	+ 99 675.17	(-) 99 675.00	+ 66 741,45	+ 66 741.62
Solde	- 59 840.24	(-) 99 675.00	+107 035.22	- 52 480.02

En 2008 les ressources d'investissement d'un montant de 176 462 € se décomposent comme suit : 56% d'autofinancement, 19% en subventions reçues et 15% de remboursement de fonds de compensation de TVA.

Elles ont été affectées pour 65 254 € (soit 37%) à l'investissement, pour 70 914 € (soit 40%) au remboursement en capital des emprunts, pour 40 293€ (soit 23%) au déficit antérieur.

Les principales opérations effectuées concernent les 250 m2 de toitures de 12 des 18 chalets du camping ayant permis d'assurer dans de meilleures conditions la saison 2008 à un coût très raisonnable (3 604 ht), la remise aux normes électriques au camping (1357€ ht), la réfection du chemin du parc thermal (9761 € ht). L'achat du défibrillateur et d'un chapiteau équipé de tables ont représenté un coût de 6.411 €ht. Le solde soit 32 301 ht € concerne les opérations précédemment lancées (aire de camping car, WC du parc, tableau électrique pour la superette).

La section de fonctionnement en dépense a bénéficié de réduction notable des coûts pour les postes suivants (produits de désherbant -800€, fleurissement par l'équipe municipale du village -1700€ , Prime d'assurance - 3400 €, cout pour frais d'avocats en nette baisse, 7700€ de dotations aux associations etc. Le cout des emprunts et lignes de trésorerie a impacté fortement le compte de résultat à hauteur de 34360 € soit près de 13% des couts.

Le compte administratif de 2008 est ensuite soumis au vote, il est adopté à l'unanimité des présents.

Le Budget annexe : CCAS non utilisé en 2008 est adopté à l'unanimité des présents 11/11

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Granier pour la présentation du budget primitif.

3. Budget Primitif 2009

En préalable, pour préciser les conditions d'élaboration du budget 2008, il est noté que le budget a été construit suivant les orientations données au précédent conseil municipal à savoir :

Les orientations budgétaires de 2008 pour les dépenses de fonctionnement sont reconduites en 2009. La poursuite des économies budgétaires se fera sur le même rythme. Les subventions d'animation seront attribuées en priorité aux associations Aulusiennes.

Il est rappelé que ces économies préservent l'autofinancement de la commune et contribuent au remboursement des 100.000 € d'emprunt de trésorerie contracté en 2007 réduit de 40.000 € an 2008 et que nous avons comme obligation d'apurer dans les plus bref délais.

L'équilibre du budget devra être atteint et nécessitera donc un plan d'investissement restreint aux opérations déjà lancée et au report momentané pour certaines d'entre elles.

Affectation du résultat 2008.

Il est proposé d'affecter d'office :

- le déficit d'investissement 2008, égal à - **119 221.64 €**, au compte **D001** du budget d'investissement 2009.
- l'excédent de fonctionnement 2008, égal à **66 741.62 €**, au compte **R1068** en recette d'investissement ; ceci pour financer le déficit vu précédemment.

VOTE de la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents 11/11 au moment du vote.

Présentation des grands équilibres proposés du budget primitif 2009.

Fonctionnement	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Autofinancement de l'année prévu	100.125.08	
Crédits votés	216 759.12	316.884.20
Total section fonctionnement	316.884.20	316.884.20
Investissement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	29.669.95	169.093.73
D001 report déficit investissement 2008	119 221,64	
Reste à réaliser de l'exercice précédent	66.593.11	46.390.97
Part affectée à l'investissement	100.125.08	100.125.08
Total section d'investissement	215.484.70	215.484.70
Total du budget	532.368.90	532.368.90

Voir en annexe le détail

Commentaires sur le fonctionnement :

Dépenses. L'autofinancement prévisionnel est de 100.125.08€. Il permet de couvrir le déficit cumulé du compte administratif 2008. Ce budget bénéficie de l'évolution favorable liée aux couts de personnel ainsi que la prise en compte de l'agence postale dans les locaux de la Mairie. Avec la maîtrise des dépenses globalement le budget de couts est en nette réduction de près de 15% (-38 k€) vs 2008 soit à hauteur de 216.884.20 €.

25 907.34 € sont employés au paiement des intérêts de la dette et 8 640 ,00 € sont réservés aux subventions pour les différentes actions d'animation selon trois critères :

- La priorité est donnée aux associations aulusiennes.
- Seuls les projets justifiés seront aidés, les subventions ne devant pas être affectées aux dépenses de fonctionnement des associations.

Recettes. Elles sont en diminution de 1.5% VS 2008, décroissance minimisée par l'impact positif de l'agence postale. Cette année, le budget de recette n'intègre pas la redevance initialement prévu par contrat avec la Matt compte tenu de la situation du camping (idem pour les dépenses éventuelles).

Il est à noter aussi la prise en compte d'une évolution des taux d'imposition communaux de +3% qui ne fera que compenser la perte de recette prévisionnelle notamment des taxes professionnelles.

Commentaires sur l'investissement :

La politique d'investissement pour l'année 2009 compte tenu du contexte et des éléments financiers constatés sera limitée essentiellement aux projets déjà engagés. Cependant pour obtenir l'équilibre du budget il est proposé de suspendre pour l'instant les opérations Eglise et Ruguère.

VOTE des Taux d'imposition : Pour équilibrer le budget une recette de 91104 € est nécessaire en contributions directes (impôts locaux). Monsieur le Maire propose d'augmenter uniformément les quatre taxes de la part communale de 3%. Soit:

- Taxe d'habitation : 3,78 % (3,67 % en 2008)
- Foncier bâti : 11.09 % (10,77 % en 2008)
- Foncier non bâti : 43.46 % (42,19 % en 2008)
- Taxe professionnelle : 17.85 % (17,33 % en 2008)

La proposition est adoptée par neuf voix pour et deux abstentions.

VOTE du budget primitif :

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget 2009 qui est adopté par neuf voix pour et deux abstentions.

4. Budget CCAS 2009	<p>VOTE du budget annexe 2008 du CCAS : <i>Affectation en dépenses d'alimentation d'une somme de 136,76 €.</i> Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget 2009 qui est adopté à l'unanimité</p>
5. Projet INTERREG IVa : plan de financement	<p>Monsieur le Maire informe de la finalisation du dossier Interreg. Il indique la présence en tant que partenaires de la Communauté des Communes du Canton d'Oust et du Conseil Général dans le projet « Montagne sans Frontière, Mémoire et Futur » initié par la commune ainsi que par la commune de Lladorre désignée chef de file. Ce dossier sera signé la semaine du 23 Mars pour envoi aux instances Européennes avant le 31 Mars 2009.</p> <p>Il donne la parole à au 1^{er} adjoint, Lucien Granier pour la présentation du projet et du plan de financement prévisionnel sur 3 ans distribué aux conseillers pour consultation. Dans ce cadre une évaluation par les Domaines de biens communaux a été effectuée dans le but de l'inclure dans le plan d'investissement afin de permettre un apport en nature constitutif de l'autofinancement amené par la commune. Après discussion ce plan est adopté à l'unanimité des présents moins un absent au moment du vote. Il est joint au présent compte rendu.</p> <p>Total de l'opération 660.750 Hors Taxes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Feder 429.487.50 65% • Etat 25 837.00 4% • Conseil Régional 25 837.00 4% • Conseil Général 47.438.50 7% • Autofinancement 132.150.00 20% <p>Ce plan de financement est adopté après délibération et à l'unanimité des présents 10/11 au moment du vote,</p>
6. Positionnement sur les emplacements réservés (Le Gedré : A1039 et rue principale : A600 et A2685)	<p>Comme suite au précédent conseil municipal et aux différents courriers reçus de la part des propriétaires, monsieur le Maire indique que nous avons l'obligation de statuer sur le devenir de ces emplacements réservés au PLU.</p> <p>Après débats, le conseil confirme le maintien des réservations et donne mandat au maire pour entamer les négociations.</p> <p>La proposition, après délibération est adoptée à l'unanimité des présents (11/11)</p> <p>Un dossier de subvention sera déposé au Conseil Général dans le cadre du FDAL pour les dossiers suivants les travaux consécutifs aux réparations des ponts suivant le rapport de la DDE et pour la rénovation des sanitaires du camping.</p>
7. Subventions	<p>Trois délibérations sont prises pour trois points qui devaient être évoquées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reversement au GEMIP des subventions d'état.
8. Questions diverses	<p>Conformément au choix du conseil municipal du 18/10/08, et de la convention du 22/12/2008 qui s'en est suivi entre la commune d'Aulus-les-Bains, le Groupement Employeurs Midi-Pyrénées et le Groupement Employeurs Alliance Emploi Pyrénées, et suivant son article n°7, la commune d'Aulus-les-Bains reversera les aides correspondantes de l'Etat au GEMIP. Demande adoptée à l'unanimité des présents 11/11</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Convention à signer avec le cabinet d'avocat. <p>Suite à la cessation d'activités de l'association MATT en qualité de gestionnaire du camping « le Couledous » (liquidation judiciaire prononcée le 18/02/2009 par le TGI de Foix) un contentieux existe et porte sur les conditions de la reprise du camping par la commune d'Aulus-les-Bains.</p> <p>Monsieur le Maire demande au conseil de le mandater pour confier la défense des intérêts de la commune sur ce dossier à la SCP Darribère-Avocats 10 Bis Rue Lakanal 31000 Toulouse. Demande adoptée à l'unanimité des présents 11/11</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion de la dette communale. <p>Monsieur le Maire rappelle que après examen de la situation financière de la commune, il a été demandé aux organismes financiers une étude de rééchelonnement de la dette afin de :</p>

- Répondre aux besoins de trésorerie à très court terme qu'entraîne la fin du contrat en septembre 2008 de la ligne de trésorerie ouverte en octobre 2007.
- Donner une marge de manœuvre pour des investissements notamment de rénovation du camping municipal et de la réalisation de l'unité foncière.
- Et dans l'attente de la décision de la commission européenne sur le projet Interreg déposé le 31 mars

Le maire indique que selon cette étude, le rééchelonnement aurait comme conséquence d'accroître la dette de près de 70 000€ et de reporter au delà de 2022, pour trois ans, l'année significative de réduction de la dette de la commune.

Devant l'impossibilité de rembourser la ligne de crédit et notre obligation de régulariser l'absence de contrat, le maire propose au vote :

- De ne pas donner suite à la possibilité de rééchelonnement de la dette.
- De reconduire de la ligne de crédit à hauteur de 100.000 €.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité des présents 11/11 au moment du vote, le Conseil Municipal adopte la proposition.